

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi quinze (15) juin deux mille dix-sept 2017 à 18h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**SONT ABSENT:**

M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Mario Sirois, Directeur des opérations et satisfaction client

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2017
4. Autorisation de procéder à un appel d'offres public dans le cadre du renouvellement des assurances générales de la Société de transport de Lévis
5. Acceptation du projet d'entente de la convention collective des employé(e)s de l'entretien (Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG)) et autorisation de signatures

6. Autorisation d'assister au Sommet mondial de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) du 13 au 17 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal
  7. Modification de concordance et prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 202 000 \$ qui sera réalisé le 29 juin 2017
  8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 119, 112, 92, 94 et 96
  9. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Automne 2017
  10. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus
  11. Autorisation de procéder à la vente de trois (3) autobus
  12. Tarification spéciale applicable à l'évènement Festival de Jazz etcétera de Lévis pour la période du 10 au 13 août 2017
  13. Ajout de service supplémentaire pour la période du 6 au 16 juillet 2017 (Festival d'été de Québec)
  14. Embauche de MM. Éric Jean et Guy Lemieux respectivement à titre de préposé au service de nuit et de préposé au service sur une base occasionnelle au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis
  15. Certificat des responsabilités statutaires
  16. Comptes payables
  17. Points divers
  18. Période de questions
  19. Levée de l'assemblée
-

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2017-114-

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par madame Ann Jeffrey  
et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 15 juin 2017 soit adopté en ajoutant les sujets suivants au point 17 points divers :

**17.a** *Renouvellement du contrat de M. Jean-François Lambert à titre de superviseur à temps plein sur une base contractuelle au sein de la direction Opération et Satisfaction client de la Société de transport de Lévis (STLévis)*

**17.b** *Adjudication du contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité et de surveillance à l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC « Garda World »*

**Adoptée.-**

---

## 2. Période de questions

Aucune question

---

## 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2017

### RÉSOLUTION 2017-115-

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par monsieur Michel Turner  
et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 mai 2017 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

**4. Autorisation de procéder à un appel d'offres public dans le cadre du renouvellement des assurances générales de la Société de transport de Lévis**

**RÉSOLUTION 2017-116-**

**CONSIDÉRANT :** l'échéance du contrat d'assurances générales des biens et des responsabilités de la Société de transport de Lévis le 31 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT :** l'article 106 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, chapitre S.30-1 qui permet à une société de renouveler, sans être tenue de demander des soumissions, tout contrat d'assurance adjudgé à la suite d'une telle demande, à la condition que le total formé par la période d'application du contrat original et par celle de ce renouvellement et, le cas échéant, de tout renouvellement antérieur de ce contrat, n'excède pas cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT :** que la période de cinq (5) ans pour le renouvellement du contrat d'assurances générales des biens et des responsabilités est complétée ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'assurances générales des biens et des responsabilités de la Société de transport de Lévis.

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de l'assister dans la préparation de l'appel d'offres et l'analyse des soumissions reçues.

**Adoptée.-**

---

**5. Acceptation du projet d'entente de la convention collective des employés de l'entretien affiliés au Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG) et autorisation de signatures**

**RÉSOLUTION 2017-117-**

**ATTENDU** le mandat confié à la directrice des ressources humaines concernant le renouvellement de la convention collective des employés du service de l'entretien échue depuis le 2 novembre 2016;

**ATTENDU** l'entente de principe intervenue le 24 mai 2017 entre les parties;

**ATTENDU QUE** ladite entente a été présentée et entérinée par les employés du service de l'entretien le 10 juin 2017;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des ressources humaines et du contremaître de l'entretien au comité de négociation et à la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil entérine les conditions de travail négociées dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés du service de l'entretien affiliés au Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG);

**QUE** ce Conseil entérine cette convention de travail pour une durée de sept (7) ans pour la période du 2 novembre 2016 au 1er novembre 2023;

**QUE** ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président, Jean-François Carrier, directeur général, Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien ainsi que madame Nancy Deroy, directrice des ressources humaines à signer ladite convention collective de travail pour et au nom de la STLévis.

**Adoptée.-**

---

**6. Autorisation d'assister au Sommet mondial de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) du 13 au 17 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal**

**RÉSOLUTION 2017-118-**

**CONSIDÉRANT :** la tenue du Sommet mondial de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) qui se tiendra du 13 au 17 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal;

**CONSIDÉRANT :** que dans le cadre de ce Sommet international, des conférenciers de renommée mondiale aborderont des sujets stratégiques tels la mobilité urbaine du futur, les nouveaux partenaires de la mobilité, la numérisation et l'utilisation des données, etc...

**CONSIDÉRANT :** l'opportunité pour le Président et le directeur général de la STLévis d'enrichir leurs réflexions quant au développement de l'organisation en assistant à de telles conférences;

Il est proposé par madame Ann Jeffrey  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise une dépense au montant de 4 200\$ taxes incluses afin de permettre au Président, M. Michel Patry et au directeur général, M. Jean-François Carrier de participer au Sommet mondial de l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) qui se tiendra du 13 au 17 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal.

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2017-050.

**Adoptée.-**

---

**7. Modification de concordance et prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 202 000 \$ qui sera réalisé le 29 juin 2017**

**RÉSOLUTION 2017-119-**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 202 000 \$ qui sera réalisé le 29 juin 2017, réparti comme suit :

| Règlement d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|-----------------------|-----------------------|
| 119                   | 887 100 \$            |
| 112                   | 2 222 900 \$          |
| 92                    | 20 000 \$             |
| 94                    | 18 200 \$             |
| 96                    | 53 800 \$             |
| Total :               | 3 202 000 \$          |

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis avait le 28 juin 2017, un emprunt au montant de 3 110 000 \$, sur un emprunt

original de 5 826 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 119 et 112;

**ATTENDU QU'** en date du 28 juin 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 juin 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'** en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 119 et 112;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Nationale du Canada  
49B, route du Président-Kennedy  
Lévis (QC) G6V 6C3

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 juin 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 119 et 112, soit prolongé d'un (1) jour.

**Adoptée.-**

**8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 119, 112, 92, 94 et 96**

**RÉSOLUTION 2017-120-**

|                     |                                  |                                  |                 |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture :  | 15 juin 2017                     | Nombre de soumissions :          | 5               |
| Heure d'ouverture : | 11 h                             | Échéance moyenne :               | 3 ans et 1 mois |
| Lieu d'ouverture :  | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 1,6660%         |
| Montant :           | 3 202 000 \$                     | Date d'émission :                | 29 juin 2017    |

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt numéros 119,112, 92, 94 et 96, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une



émission d'obligations, datée du 29 juin 2017, au montant de 3 202 000 \$;

**ATTENDU QU'**

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes;

| Nom du soumissionnaire             | Montant    | Taux                        | Échéance |
|------------------------------------|------------|-----------------------------|----------|
| Valeurs mobilières Desjardins inc. | 614 000 \$ | 1,20 %                      | 2018     |
|                                    | 627 000 \$ | 1,35 %                      | 2019     |
|                                    | 640 000 \$ | 1,50 %                      | 2020     |
|                                    | 653 000 \$ | 1,75 %                      | 2021     |
|                                    | 668 000 \$ | 1,90 %                      | 2022     |
| <b>Prix : 99,07300</b>             |            | <b>Coût réel : 1,98075%</b> |          |

| Nom du soumissionnaire                         | Montant    | Taux                        | Échéance |
|--|------------|-----------------------------|----------|
| Valeurs mobilières Banque<br>Laurentienne inc. | 614 000 \$ | 1,25 %                      | 2018     |
|  | 627 000 \$ | 1,40 %                      | 2019     |
|  | 640 000 \$ | 1,60 %                      | 2020     |
|  | 653 000 \$ | 1,80 %                      | 2021     |
|  | 668 000 \$ | 1,95 %                      | 2022     |
| <b>Prix : 99,19180</b>                         |            | <b>Coût réel : 2,00006%</b> |          |

| Nom du soumissionnaire     | Montant    | Taux                        | Échéance |
|----------------------------|------------|-----------------------------|----------|
| Marchés mondiaux CIBC inc. | 614 000 \$ | 1,20 %                      | 2018     |
|                            | 627 000 \$ | 1,40 %                      | 2019     |
|                            | 640 000 \$ | 1,60 %                      | 2020     |
|                            | 653 000 \$ | 1,80 %                      | 2021     |
|                            | 668 000 \$ | 1,95 %                      | 2022     |
| <b>Prix : 99,17900</b>     |            | <b>Coût réel : 2,00122%</b> |          |

| Nom du soumissionnaire                 | Montant    | Taux                        | Échéance |
|--|------------|-----------------------------|----------|
| Mackie Research Capital<br>Corporation | 614 000 \$ | 1,10 %                      | 2018     |
|  | 627 000 \$ | 1,30 %                      | 2019     |
|  | 640 000 \$ | 1,60 %                      | 2020     |
|  | 653 000 \$ | 1,80 %                      | 2021     |
|  | 668 000 \$ | 2,00 %                      | 2022     |
| <b>Prix : 99,12600</b>                 |            | <b>Coût réel : 2,01681%</b> |          |

| Nom du soumissionnaire           | Montant    | Taux                        | Échéance |
|----------------------------------|------------|-----------------------------|----------|
| Financière Banque Nationale inc. | 614 000 \$ | 1,20 %                      | 2018     |
|                                  | 627 000 \$ | 1,40 %                      | 2019     |
|                                  | 640 000 \$ | 1,60 %                      | 2020     |
|                                  | 653 000 \$ | 1,80 %                      | 2021     |
|                                  | 668 000 \$ | 2,00 %                      | 2022     |
| <b>Prix : 99,17400</b>           |            | <b>Coût réel : 2,01994%</b> |          |

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 202 000 \$ de la Société de transport de Lévis soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

**QU'UNE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**QUE** le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée.-**

---

**9. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Automne 2017**

## **RÉSOLUTION 2017-121-**

- CONSIDÉRANT :** que les modifications proposées s'appuient sur des commentaires reçus de la clientèle, des demandes de chauffeurs, des constats provenant des superviseurs, et d'analyses de temps de parcours faites à partir du système d'aide à l'exploitation SIPE ;
- CONSIDÉRANT :** que les changements proposés visent, entre autres, à assurer la régularité et la performance du réseau pendant la période de travaux se déroulant sur l'ensemble du réseau routier des Villes de Lévis et de Québec et notamment ceux se réalisant dans le secteur de la traverse de Lévis;
- CONSIDÉRANT :** que les modifications proposées respectent les orientations budgétaires 2017 de la Société de transport de Lévis ;
- CONSIDÉRANT :** que les modifications pour l'**AUTOMNE 2017** concernent les parcours suivants (référence FPD 2017-044):

### **STLévis :**

- Lévisien 1
- Lévisien 2
- Lévisien 3
- 11 / 11A Lévis centre
- 12 Lauzon / Lévis centre
- 13 / 13A St-David - Lévis centre
- 14 Lévis Centre (Inno parc)
- 27R St-Jean-Chrysostome / St-Romuald
- 35R Charny
- 27R St-Jean-Chrysostome
- 27 Express St-Jean-Chrysostome
- 31 Express Cégep Lévis-Lauzon
- 33 Express Ste-Foy - Émile-Côté
- 35 Express Charny
- 41E Cégep Lévis-Lauzon
- Express Lévis Québec (ELQ)
- Express St-Jean-Chrysostome Québec (ESQ)
- Parcours intégrés Juvénat / Collège de Lévis / Marcelle-Mallet

### **Autocars des Chutes :**

- 43E Cégep Garneau

- 60E Marly
- Express Chaudière-Ouest Québec (EOQ)

**CONSIDÉRANT :** les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation et de la direction Opération et Satisfaction client à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service ci-dessus ;

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 28 août 2017;

**QUE** sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2017-044), ce Conseil autorise la direction Proximité client et commercialisation et la direction Opération et Satisfaction client à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2017 et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, soient communiquées à la population à partir de la semaine du 7 août 2017.

**Adoptée.-**

---

## 10. Autorisation du renouvellement du contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus

### RÉSOLUTION 2017-122-

**CONSIDÉRANT :** que l'implantation du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) a impliqué l'acquisition du logiciel Hastus (modules DailyCrew, DailyVéhicule, Crew Interactif et Vehicule) du fournisseur GIRO inc. auquel est relié un contrat de support et d'entretien annuel;

**CONSIDÉRANT :** que le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel inclut la mise à jour ainsi que les améliorations apportées périodiquement aux modules développés par GIRO;

**CONSIDÉRANT :** que selon l'article 101.1, paragraphe 10 a) de la Loi sur les sociétés de transport en commun, ce contrat n'est pas soumis au processus habituel d'appel d'offres car l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes ou logiciels existants;

**CONSIDÉRANT :** les recommandations de la direction Proximité client et commercialisation et de la direction Opération et Satisfaction client à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à renouveler le contrat annuel de support et d'entretien du logiciel Hastus auprès du fournisseur GIRO au montant de 25 621 \$ plus les taxes pour la période du 28 août 2017 au 27 août 2018.

**Adoptée.-**

---

## **11.- Autorisation de procéder à la vente de trois (3) autobus**

### **RÉSOLUTION 2017-123-**

**CONSIDÉRANT :** les coûts importants que nécessiterait la réparation desdits véhicules 9606, 9608, 9609;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au moment opportun à la vente des autobus identifiés aux numéros 9606, 9608 et 9609.

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien, à compléter la transaction selon les procédures habituelles.

**Adoptée.-**

---

**12. Tarification spéciale applicable à l'évènement Festival de Jazz etcétéra de Lévis pour la période du 10 au 13 août 2017**

**RÉSOLUTION 2017-124-**

**CONSIDÉRANT :** le partenariat annuel et répété depuis plusieurs années avec le promoteur de l'évènement musical Festival de Jazz etcétéra de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** qu'il y a lieu de maintenir ce partenariat et d'offrir une tarification spéciale aux usagers du transport en commun et adapté arborant le macaron de l'évènement;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Ann Jeffrey  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil fixe à 1\$ / passage le tarif applicable à la clientèle arborant le macaron de l'évènement Festival de Jazz etcétéra de Lévis et utilisant les services de la ST Lévis pour participer à l'évènement se déroulant dans le secteur du Vieux-Lévis les 10, 11, 12 et 13 août 2017;

**QUE** le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Société de Transport du Lévis tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

**Adoptée.-**

---

**13. Ajout de service supplémentaire pour la période du 6 au 16 juillet 2017 (Festival d'été de Québec)**

**RÉSOLUTION 2017-125-**

**CONSIDÉRANT :** les demandes répétées de la part de nos usagers et des citoyens de Lévis en général afin de prolonger

les heures de service de la société durant la période du Festival d'été de Québec;

**CONSIDÉRANT :** le parcours Lévisien 1 permet à l'ensemble de la population de Lévis de rejoindre le traversier Lévis-Québec ;

**CONSIDÉRANT :** l'expérience positive de l'édition 2016 avec l'injection de 200 heures en service supplémentaires pendant les 11 jours (plus de deux mille déplacements) ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur Proximité client et commercialisation à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à rajouter durant la période du 6 au 16 juillet 2017 (Festival d'été de Québec) environ 160 heures de service sur le Lévisien 1 afin d'étendre la plage horaire jusqu'à 02h00 du matin ;

**QUE** cet ajout de service soit communiqué à l'ensemble de la population.

**Adoptée.-**

---

**14. Embauche de MM. Éric Jean et Guy Lemieux respectivement à titre de préposé au service de nuit et de préposé au service sur une base occasionnelle au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis**

#### **RÉSOLUTION 2017-126-**

**CONSIDÉRANT :** les résolutions 2017-070 et 2017-108 autorisant la Direction générale à procéder respectivement au recrutement d'un préposé au service de nuit et un préposé sur une base occasionnelle au service de l'entretien;

**CONSIDÉRANT :** que parmi l'ensemble des 18 candidatures reçues, deux seules correspondaient au profil recherché;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de Mme Nancy Deroy, directrice des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de M. Éric Jean à compter du 17 juin 2017 et de M. Guy Lemieux à compter du 23 juin 2017 à titre respectif de préposé au service de nuit et de préposé au service sur une base occasionnelle au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis selon les conditions de travail prévues à l'intérieur de la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD).

**Adoptée.-**

---

## **15- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES**

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :


Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
  - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
  - b) La Loi sur les impôts (Québec).



- c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
- d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
- e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
- f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
- g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
- h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 9<sup>ème</sup> jour de juin 2017

Par   
Francine Marcoux, CPA, CA  
Directrice des finances et trésorière

---

## 16. COMPTES PAYABLES -

### RÉSOLUTION 2017-127-

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**De prendre acte** de la liste des déboursés du mois de mai 2017 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Salaires des périodes #18 à #22 : | 897 199,46 \$   |
| Chèques nos 26 020 à 26 666 :     | 403 023,17 \$   |
| Paiements directs :               | 2 483 039,67 \$ |

**Adoptée.-**

---

## 17. Points divers

**17.a Renouvellement du contrat de M. Jean-François Lambert à titre de superviseur à temps plein sur une base contractuelle au sein de la direction Opération et Satisfaction client de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

**RÉSOLUTION 2017-128-**

**CONSIDÉRANT :** la nécessité d'avoir des superviseurs sur le réseau de la STLévis afin d'en assurer la fiabilité;

**CONSIDÉRANT :** que M. Jean-François Lambert occupe cette fonction sur une base contractuelle;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la directrice des ressources humaines et du coordonnateur à l'exploitation du réseau de transport régulier à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil renouvelle jusqu'au 11 avril 2018 le contrat de M. Jean-François Lambert à titre de superviseur de la STLévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de son contrat;

**QUE** MM. Jean-François Carrier, directeur général et Nancy Derooy, directrice des ressources humaines soient autorisés à signer ledit contrat.

**Adoptée.-**

---

**17.b Adjudication du contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité et de surveillance à l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC « Garda World »**

**RÉSOLUTION 2017-129-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution no 2017-111 adoptée le 29 mai 2017 autorisant la Direction générale à procéder un appel d'offres sur invitation pour obtenir une banque d'heures de services de sécurité et de surveillance ;

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2017-089 adoptée le 12 mai 2017 approuvant les critères d'évaluation et désignant les

membres du comité de sélection des offres de service pour l'attribution de ce contrat;

**CONSIDÉRANT :** que deux (2) entreprises ont déposé une soumission avant 11h, le 29 mai 2017 et qu'une seule d'entre elles a été jugée conforme;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse de la soumission par le comité de sélection et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Ann Jeffrey  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie le contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité et de surveillance à l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC « Garda World » selon les conditions prévues à l'appel d'offres 2017-009.

**Adoptée.-**

---

**18. Période de questions**

Aucune question

---

**19. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 2017-130-**

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président,  
Michel Patry**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**